

N°63/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE N°5

Le 28 novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 18 novembre 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : GALLAND Daniel, BARBAN Daniel (pouvoir donné à M. CATELAN Thierry)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit payer au SYME 05 une participation pour des travaux électriques de raccordement nécessaires à la construction d'une nouvelle habitation. Les crédits restants n'étant pas suffisants, un virement de crédit est nécessaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de la commune de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21534	OPFI	Réseaux d'électrification	3 340.00
			Total	3 340.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	211	Réhabilitation la Cure St Eusèbe	-3 340.00
			Total	-3 340.00

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE